DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sainghin en Weppes

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/040

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de **ENSIO SAS** en date du **24 février 2025**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de remplacement de cadre et plaque Télécom – Orange – en chaussée, 31 rue du Chevalier de la Barre à SAINGHIN-en-WEPPES, par la ENSIO SAS - TSA 70011 – Chez SOGELINK (69134) DARDILLY Cedex, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux. **Cette mesure prendra effet à compter du 17 mars 2025 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : La route sera barrée à l'intersection de la rue du Chevalier de la Barre et de la rue Gustave Delory. Une déviation sera mise en place par la rue Gustave Delory afin d'accéder aux autres axes routiers.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction de stationnement et de circulation seront installées par ENSIO SAS.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

-M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
-M. le Directeur de ENSIO SAS,
-La Police Municipale,
-Aux archives municipales

POLICE MUNICIPALE ★ SAINGHIN-EN-WEPPES ★

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 25 février 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON